



RETOUR SUR

## LES ÉCHANGES RH DU CDG 88 À CONTREXÉVILLE

OBJECTIF EMPLOI

**FORMATION  
SECRÉTAIRES DE MAIRIE,  
UNE RÉUSSITE !**

DOSSIER

**CONTRATS MUTUELLE  
SANTÉ ET PRÉVOYANCE  
NOUVELLES FORMULES**

PÔLE SUPPORT

**L'ARCHIVAGE  
ITINÉRANT FÊTE SES  
10 ANS !**



## NOS SERVICES AU PROFIT DE TOUS

C'est un réel plaisir pour moi que de vous proposer ce tout premier numéro de **PANORAMA**. Vous trouverez dans ce périodique les dernières informations et actualités du CDG88 concernant chacun des pôles qui le constituent.

Au fil des parutions, vous y retrouverez un panel de tout ce que les agents du CDG88 peuvent vous apporter au quotidien. Si le CDG s'est largement agrandi ces dernières années, et est passé de 14 à plus de 50 agents, c'est pour répondre à vos besoins.

**PANORAMA** fait partie intégrante de l'évolution du Centre de Gestion des Vosges et permettra de le valoriser en apportant de la visibilité auprès des collectivités.

*Notre équipe cherche chaque jour à se réinventer et a besoin de vous !*

**Michel BALLAND**  
Président du CDG 88

## SOMMAIRE

**3** **RETOUR SUR**  
LES ÉCHANGES RH DU CDG88  
À CONTREXÉVILLE

**4** **EMPLOI**  
FORMATION SECRÉTAIRES  
DE MAIRIE #3

**SANTÉ/SÉCURITÉ**  
PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT

**5** **DOSSIER**  
PRÉVOYANCE/MUTUELLE SANTÉ

**6** **CARRIÈRES/INSTANCES PARITAIRES**  
LA DISPONIBILITÉ  
**PÔLE SUPPORT**  
L'ARCHIVAGE ITINÉRANT FÊTE SES 10 ANS

**7** **AGENDA**  
**ARRIVÉES/DÉPARTS**  
RECRUTEMENT CDG





# LES ÉCHANGES RH DU CDG 88 LE 10 JUILLET À CONTREXÉVILLE

L'Open 88 à Contrexéville a fêté cette année ses 25 ans. Et comme chaque année depuis 4 ans, le CDG88 a investi les lieux pour une journée entière afin de proposer aux agents territoriaux les "échanges RH" !

**Une journée qui a commencé à 9H par un moment de convivialité : café, croissants, discussions et rencontres avec les participants, le tout dans la bonne humeur et sous un ciel bleu azur.**



**Nouvelle formule :** les agents ont été séparés en 4 groupes et se sont relayés toutes les 30 minutes sur les 4 ateliers suivants :

**La PPR (Période de préparation au reclassement) :** cet atelier a permis de comprendre le fonctionnement de la PPR et la manière dont elle peut être mise en place pour les agents devenus inaptes aux fonctions de leur grade.

[VOIR ARTICLE EN PAGE 4](#)

**Le projet de loi sur la fonction publique :** les grandes lignes du projet de loi ont été présentées, notamment ce qui change pour les contractuels et les apprentis, la réforme de la santé, la possibilité pour les CDG de fusionner, l'expérimentation de la rupture conventionnelle et les mesures concernant l'égalité hommes/femmes.

**Les actualités du pôle Carrières**

**Instances Paritaires :** Cet atelier s'est encore divisé en 5 thèmes : les modifications statutaires relatives à la Disponibilité [VOIR ARTICLE EN PAGE 6](#), la mise en place des Commissions Consultatives Paritaires, les nouveautés du Compte Epargne Temps, le point d'étape sur le R.I.F.S.E.E.P., et les actualités Retraites.

## CE QUE VOUS ATTENDIEZ DE CES RENCONTRES RH ?

*"Connaître tous les services et mettre un visage sur des noms", "des ateliers qui correspondent à nos problématiques de travail, comme chaque année", "et puis passer un bon moment aussi !"*



**Résultats retenus en prévoyance et**

**mutuelle santé :** les résultats alors tout frais, qui font en septembre l'objet de réunions de présentation à toutes les collectivités vosgiennes, ont été présentés. Des réunions seront également organisées pour informer leurs agents.

[VOIR DOSSIER COMPLET EN PAGES 6 & 7](#)



Le repas de midi a été offert par Gras Savoye Berger Simon. C'était le moment idéal pour se retrouver et discuter des ateliers du matin tout en partageant un bon repas. Une pause bien méritée pour tous !

Enfin, dans l'après-midi, les agents ont pu participer à une conférence de 2H sur le thème : "le manager du futur : êtes-vous prêts ?". Les trois intervenants étaient Murielle NIQUE (cabinet MNCF), Raphaël HANS (Digital Collab) et Frédéric SCHEER (CDG88). Armés de leur smartphone, les participants ont pu répondre à des questions via QR Code telles que "selon vous, comment le digital pourrait-il s'améliorer ?", et ont découvert ou re-découvert des outils de projets participatifs.

**On se retrouve l'année prochaine ?**



## OBJECTIF EMPLOI

# 3<sup>ÈME</sup> ÉDITION DE LA FORMATION SECRÉTAIRE DE MAIRIE : UNE RÉUSSITE !

La formation secrétaire de mairie mise en place par l'agence Compétences & Territoires du CDG88, le CNFPT et Pôle emploi Vosges s'est achevée ce lundi 24 Juin. Les chiffres sont révélateurs : 89% d'insertion dès la fin de la formation !

Ce moment de partage a permis de souligner l'engagement des 18 vosgiennes ayant suivi la formation de secrétaire de mairie depuis le 18 Mars. Pour rappel, ce dispositif a été mis en place pour palier à la difficulté pour les collectivités de recruter des agents ayant les compétences suffisantes pour assurer ces fonctions. C'est la troisième édition de ce dispositif dans les Vosges, l'édition 2018 ayant permis l'intégration record de 100% des participants dans les collectivités !

**Quelques chiffres sur l'édition 2019 :** sur 18 secrétaires, 7 sont à présent en poste à temps complet (39%), 9 sont en poste à temps non complet (50%) et 2 sont encore actuellement disponibles, soit 89% d'insertion dès la fin de formation.

**Cette formation sera reconduite pour une 3<sup>ème</sup> édition à la fin de l'année 2019.**

**89%**  
**D'INSERTION DÈS LA FIN  
DE LA FORMATION !**



## SANTÉ ET SÉCURITÉ

# LA PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT (PPR)

Depuis la publication du décret du 5 mars dernier, un fonctionnaire territorial dont l'état de santé ne lui permet plus de remplir les fonctions correspondant aux emplois de son grade a le droit à une période de préparation au reclassement (PPR), d'une durée d'un an au maximum, tout en continuant à bénéficier de son traitement.

Cette période permet à l'administration de lui chercher un nouveau poste, tout en mettant en place un dispositif pour accompagner et préparer l'agent concerné dans sa transition professionnelle.

**Sont exclus les stagiaires et les contractuels. Seul l'avis du comité médical rend possible la PPR. Des fiches pratiques et un modèle de convention seront disponibles prochainement sur [88.cdgplus.fr](http://88.cdgplus.fr)**

*"Cela permettra aux agents d'être accompagnés individuellement et de pouvoir poursuivre leur parcours professionnel tout en bénéficiant d'actions de reconversion."* nous informe Yannick GRASSER-CHAMBRE, responsable du pôle santé et sécurité au travail.

L'administration doit élaborer un projet de préparation au reclassement avec l'agent.

Ce projet en définira le contenu, les modalités de sa mise en oeuvre et en fixera la durée. Le fonctionnaire

territorial qui a présenté une demande de reclassement dans un emploi d'un autre corps ou cadre d'emploi se voit proposer par l'autorité territoriale plusieurs emplois (pouvant notamment être pourvus par la voie du détachement). La période de préparation au reclassement prend fin à la date du reclassement et au plus tard un an après la date à laquelle elle a débuté.



# PRÉVOYANCE ET MUTUELLE SANTÉ : LES NOUVEAUX CONTRATS GROUPES EN VIGUEUR À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

Les nouveaux contrats groupes de Prévoyance (Maintien de Salaire) et Mutuelle Santé, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, ont été présentés lors de l'Open 88 à Contrexéville le 10 Juillet lors des échanges RH

➔ VOIR ARTICLE EN PAGE 3 par le Pôle Contrats Groupes et Développement.

Pour information, le CDG88 vous propose déjà depuis plusieurs années ce service de **contrats uniques mutualisés**. Pour la prévoyance, ce contrat, d'une durée de 6 ans, se termine le 31 décembre 2019. En ce qui concerne la mutuelle santé, le contrat doit se terminer le 31 décembre 2022. Le pôle, qui rencontrait des difficultés avec son assureur INTERIALE (hausse de 30% au 1<sup>er</sup> janvier), a donc décidé de relancer le contrat santé en même temps que le contrat prévoyance.

## Du coup, qu'a-t-il été décidé ?

Il y aura donc deux assureurs différents :

**Prévoyance : TERRITORIA** (groupe Aesio / Gras Savoye Berger Simon)

**Mutuelle Santé : MNT** (groupe VYV)

**Les seuils minimum de participation employeur** ont été fixés à **2€ pour la prévoyance** et **6€ pour la mutuelle santé** : seuils ammenés à être revus à la hausse les années suivantes.

Les collectivités peuvent attribuer les montants qu'elles souhaitent à partir de ces seuils planchers. Le pôle Contrats Groupes et Développement propose actuellement des **réunions de présentation** aux collectivités.

S'en suivront des informations destinées aux agents (réunions, rendez-vous téléphoniques ou autres moyens).



## Pourquoi adhérer à un contrat groupe ?

Les contrats groupes sont mis en place et **gérés de A à Z par le CDG** avec

l'aide d'un tiers expert pour l'analyse des résultats financiers.

Les contrats groupes ont des **taux mutualisés**, et donc intéressants afin de proposer aux collectivités **les meilleurs taux et conditions contractuelles**. Le CDG est en relation perpétuelle avec les collectivités et les assureurs/courtiers.

*Le contrat d'assurance statutaire arrive à son terme le 31 Décembre 2020. Les collectivités seront sollicitées au cours du dernier trimestre 2019 pour mandater le CDG 88 concernant le lancement du futur contrat-groupe 2021-2024. Les statistiques des collectivités adhérentes au contrat-groupe 2017-2020 sont déjà disponibles depuis AGIRHE.*

Retrouvez le témoignage 🗣️ de la ville de Raon-L'étape et l'interview du tiers expert KX Courtage sur [88.cdgplus.fr](http://88.cdgplus.fr) !

En ce qui concerne le contrat de mutuelle santé, les taux sont flexibles en fonction de la composition de la famille. Pour les agents possédant des contrats individuels et désirant adhérer dès la rentrée 2020, il est important de noter qu'il **faudra résilier son contrat actuel avant le 31 Octobre 2019**.

## DISPONIBILITÉ POUR CONVENANCES PERSONNELLES : DES CHANGEMENTS

Depuis le 27 Mars 2019, il est à présent permis de maintenir les droits à l'avancement du fonctionnaire exerçant une activité professionnelle au cours d'une disponibilité, et de modifier le régime de disponibilité pour convenances personnelles. Ces dispositions permettent ainsi de diversifier l'expérience professionnelle des fonctionnaires.

S'agissant du régime de la disponibilité pour convenances personnelles, voici les modifications :

- la durée maximum de chaque période est portée de 3 à 5 ans ;
- l'octroi d'une nouvelle période de disponibilité est subordonné à l'accomplissement au plus tard au terme d'une période de 5 ans de disponibilité d'au moins de 18 mois de services effectifs

continus dans la fonction publique.

La demande de disponibilité pour convenances personnelles est effectuée par écrit en recommandé avec accusé de réception trois mois avant son terme, accompagnée des justificatifs nécessaires. A compter de la demande, le silence de l'employeur vaut acceptation à l'issue d'un délai de 2 mois.

**Pour toutes les informations concernant la disponibilité, n'hésitez pas à consulter notre site [88.cdgplus.fr](http://88.cdgplus.fr).**

**📢 Rappel disponibilité :** permet à l'agent de quitter temporairement la fonction publique sans démissionner mais n'est plus rémunéré pendant ce délai.

### PÔLE SUPPORT

## SERVICE ARCHIVAGE ITINÉRANT : 10 ANS DÉJÀ !

Le CDG88 célèbre un anniversaire cette année ! En effet, le service archivage itinérant, né en avril 2009 avec l'arrivée de Coralie GOUTANIER (aujourd'hui GOUTANIER-LAMBERT) est fort aujourd'hui de 10 ans d'existence et d'expérience. Pour information, ces postes ont été créés par les CDG pour aider les collectivités à gérer leurs archives.

Coralie a fait ses études à l'université de Angers, l'une des meilleures en ce qui concerne l'archivage. Après une expérience de six mois au CDG de la Vienne, d'où elle vient, elle a été embauchée au CDG88 pour un contrat de 2 ans. Dix ans plus tard, elle est toujours là, et le service se porte très bien, avec un calendrier bien rempli.

### Archiviste, un métier en constante évolution

Le service, aujourd'hui largement tourné vers le numérique, s'est doté d'un logiciel pour pouvoir dématérialiser

un certain nombre de documents et de procédures. Le but est de réduire le volume de papier. La GED (gestion électronique du document) permet aussi des données beaucoup plus sécurisées.

« Ce sont de nouvelles habitudes à prendre » selon Coralie qui nous a avoué adorer avoir de nouveaux projets.

**N'hésitez pas à contacter le Service Archivage Itinérant pour la réalisation d'un devis pour traiter les archives dans votre collectivité !**

*« Je suis intervenue dans 68 collectivités, j'ai trié 114 tonnes d'archives, et sur ces 114 tonnes, j'en ai détruit 58!... Ah oui, toute seule comme ça! Je ne pensais pas que cela faisait autant! »*

Retrouvez l'interview complète 🗨️ et un reportage dédié sur [88.cdgplus.fr](http://88.cdgplus.fr) !



## AGENDA

26  
SEPT. **COLLOQUE DES ACP DES VOSGES**  
"MON QUOTIDIEN D'ACP" à Aydoilles.

18  
OCT. **PREMIER SÉMINAIRE À DESTINATION**  
**DES SECRÉTAIRES DE MAIRIES** à Darney.

07/14  
NOV. **4 ATELIERS PRATIQUES D'AIDE À LA SAISIE**  
**SUR LA PLATEFORME CNRACL**  
En demi-journées, dans la salle de réunion du CDG  
**07 NOVEMBRE** de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30  
**14 NOVEMBRE** de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30



### ÇA BOUGE AU CDG

#### LES NOUVEAUX ARRIVANTS

**Cyrielle MERSTORF**, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, *chargée de publication*.

**Amandine PERROTEY**, depuis le 16 juillet, *au sein du Pôle Contrats Groupes et Développement*.

**David LAMBOLEZ**, depuis le 5 août, *nouveau chargé de recrutement des missions temporaires*.

**Sandie FELLMAN**, depuis le 2 septembre, *gestionnaire Carrières au sein du Pôle Carrières Instances Paritaires*.

**Vincent ROBERT**, depuis le 21 août, *au sein du Pôle Contrats Groupes et Développement*.

**Marika GONO**, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, *apprentie au Lycée VIVIANI pour le secrétariat du service de médecine préventive*.

**Marie-Agnès ETIENNE**, depuis le 6 septembre, *médecin de prévention*.

**Pauline FRESSE**, depuis le 2 septembre, *assistante ressources humaines au pôle Emploi Territorial*.

#### NOUS SOMMES HEUREUX DE VOIR RESTER

**Charline ALVES**, qui s'est engagée depuis le 1<sup>er</sup> juillet dans un *nouvel apprentissage de 2 ans (BTS RH)*.

#### NOUS SOMMES AU REGRET DE VOIR PARTIR

**Maud MORICONI, Claire HOCHARD, Pauline KALT, et Abel ABER**, pour de nouvelles aventures professionnelles.

## ANNUAIRE DES SERVICES

### PÔLE EMPLOI TERRITORIAL / AGENCE COMPÉTENCES & TERRITOIRES

**Responsable : Anaïs HAYOT**

Service Missions Temporaires : 03 54 04 60 25

Service de Gestion externalisée des RH / Aide au Recrutement : 03 54 04 60 25

Accompagnement et formation des secrétaires de mairie : 03 54 04 60 25

Concours / Bourse de l'Emploi : 03 54 04 60 25

### PÔLE CONTRATS GROUPES ET DÉVELOPPEMENT

**Responsable : Danièle SYLVESTRE**

Service Assurance statutaire : 03 54 04 62 65

Service Assurance prévoyance (maintien de salaire) : 03 54 04 62 67

Service Assurance Mutuelle Santé : 03 54 04 62 67

### PÔLE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**Responsable : Yannick GRASSER-CHAMBRE**

Maintien dans l'Emploi

*Psychologue du travail* : 03 54 04 62 39

*Ergonome-Référent FIPHP* : 03 54 04 62 40

Prévention Hygiène Sécurité : 03 29 35 77 21

Médecine préventive : 03 29 35 02 69

Instances médicales : 03 54 04 60 24

### PÔLE CARRIÈRES ET INSTANCES PARITAIRES

**Responsable : Brigitte VALDENAIRE**

Service Carrières : 03 54 04 60 20

Service Instances Paritaires : 03 54 04 62 33

Service Retraite : 03 54 04 60 26

### PÔLES SUPPORTS

Service Archivage itinérant : 03 54 04 60 23

Service Communication : 06 08 30 79 86

**P**  
**ANO**  
**R**  
**AMA**

[www.88.cdgplus.fr](http://www.88.cdgplus.fr)

[@centredegestion88](https://www.facebook.com/centredegestion88)

Ne pas jeter sur la voie publique

**Conception & crédits photos** : CDG 88

**Impression** : Imprimerie PEGAS'PRINT (88270 Derbamont)

**Tirage** : 2 500 exemplaires

